

**LA RÉINSTALLATION
COMME BOUÉE DE
SAUVETAGE**

LE CANADA, LE HCR ET
LA PROTECTION DES
RÉFUGIÉS À RISQUE

Table des matières

Introduction	3
La réinstallation comme outil de protection	4
Le HCR en tant qu’organisme de recommandation de réinstallation au Canada	6
Le rayonnement mondial du Canada	8
Répondre aux besoins de protection grâce à la réinstallation	9
Volets de réinstallation exclusifs liés à des profils ou risques pour la protection précis	11
Conclusion : La réinstallation sauve des vies	16

Remerciements

Le HCR remercie les étudiants stagiaires des cycles supérieurs de l'Université Carleton qui ont contribué à l'analyse et à la compilation des renseignements sur les cas cités dans le présent document.

POUR NOUS JOINDRE

HCR Canada
280, rue Albert, bureau 401
Ottawa (Ontario) K1P 5G8
Canada

www.unhcr.ca/fr/

Courriel : canot@unhcr.org

PHOTO DE COUVERTURE :
Un membre du personnel du HCR aide une mère célibataire et sa fille à la porte d'embarquement de l'aéroport de Tripoli. Ils font partie des 17 réfugiés qui quittent la Libye à bord d'un vol de réinstallation les menant vers une vie sécuritaire. © HCR/Illham Elayat.



Séparés de leur famille à un jeune âge, Abdullah, âgé de 19 ans, et Dana, âgée de 17 ans, ont grandi à la charge du gouvernement jordanien. Lorsqu'Abdullah a atteint l'âge de 18 ans, il a été légalement reconnu comme tuteur de Dana, ce qui a permis au HCR de l'aider, ainsi que sa sœur, à entamer un nouveau chapitre de leur vie, grâce à une réinstallation au Canada. © UNHCR/Marine Dondaine

INTRODUCTION

La réinstallation sauve et change des vies. Pourtant, la réalité est la suivante : il y a beaucoup plus de réfugiés qui ont besoin d'être réinstallés que de possibilités de réinstallation offertes par les États qui sont disposés à accueillir des réfugiés. Par conséquent, la réinstallation est un outil de protection offert aux réfugiés qui en ont le plus besoin dans le monde. Le Canada contribue énormément à répondre à ces besoins grâce à son Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG).

Le présent document démontrera que le programme de réinstallation du Canada est une bouée de sauvetage pour les réfugiés identifiés par le HCR, dans toutes les régions, qui courent des risques très graves liés à la protection. La section 1 décrit le rôle de la réinstallation comme outil de protection. La section 2 décrit le rôle du HCR en tant qu'organisme de recommandation de réinstallation au Canada. En s'appuyant sur des données du HCR, la section 3 met en évidence la portée géographique de la réinstallation au Canada et la section 4 donne un aperçu des besoins de protection qui sont pris en compte dans les recommandations de réinstallation au Canada. Enfin, la section 5 présente des données plus détaillées sur les réfugiés référés dans le cadre des volets Défenseur des droits de la personne et Programme de protection d'urgence du Canada.

01

LA RÉINSTALLATION COMME OUTIL DE PROTECTION

La réinstallation remplit diverses fonctions, dont celle d'outil stratégique permettant de tirer parti d'autres solutions ou de dividendes de protection pour les réfugiés autres que ceux qui sont réinstallés¹. Les fonctions de base suivantes sont reconnues pour la réinstallation :

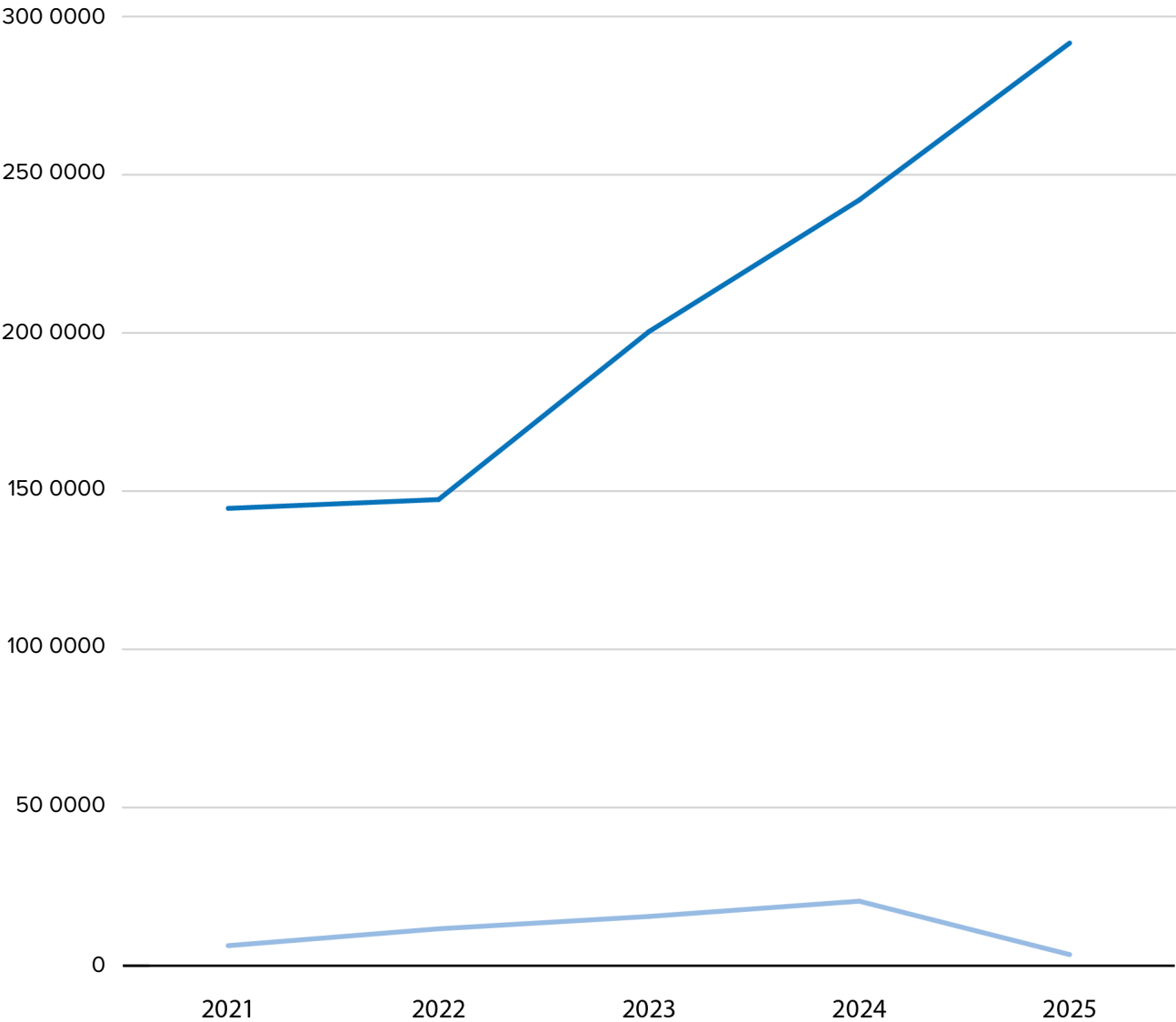
« Premièrement, il s'agit d'un outil permettant d'offrir une protection internationale et de répondre aux besoins particuliers des réfugiés dont la vie, la liberté, la sécurité, la santé ou d'autres droits fondamentaux sont menacés dans le pays où ils ont trouvé refuge. Deuxièmement, il s'agit d'une solution durable pour les nombres ou les groupes plus importants de réfugiés, aux côtés d'autres solutions durables de rapatriement volontaire et d'intégration locale. Troisièmement, il peut s'agir d'une expression concrète de solidarité internationale et d'un mécanisme de partage des responsabilités qui permet aux États de partager les fardeaux des uns et des autres et d'atténuer les problèmes qui ont un impact dans le pays du premier asile². »

Dans le cadre des opérations du HCR, cette première fonction est essentielle. La réinstallation représente un outil très efficace pour traiter et résoudre de graves problèmes de protection ou répondre aux besoins précis non comblés des réfugiés dans leur pays d'asile respectif, qui ne peuvent pas non plus retourner chez eux. Le simple fait de transférer un réfugié dans un pays de réinstallation l'empêche d'être exposé aux graves préjudices auxquels il est autrement confronté. Comme les possibilités de réinstallation sont très peu nombreuses, les recommandations de réinstallation visent principalement les personnes qui ont le plus besoin de cette solution, malgré le fait que beaucoup d'autres personnes pourraient également en bénéficier, si davantage de possibilités étaient offertes. La figure 1 montre cet écart. Même si les besoins de réinstallation ont augmenté d'une année à l'autre entre 2021 et 2025, le nombre de demandes de réinstallation, fondé sur le nombre de personnes que les États étaient disposés à accueillir, a atteint un sommet inférieur à neuf pour cent des besoins au cours de cette période.

¹ UNHCR, « Working Group on Resettlement Discussion Paper: The Strategic Use of Resettlement », 12 octobre 2009, <https://www.refworld.org/reference/confdoc/unhcr/2009/72245>.
² UNHCR, « Global Consultations on International Protection/Third Track: Strengthening and Expanding Resettlement Today: Dilemmas, Challenges and Opportunities », EC/GC/02/7, 25 avril 2002, <https://www.refworld.org/policy/strategy/unhcr/2002/49735>, pp. 1-2.

Figure 1 : Écart entre les besoins prévus de réinstallation et les demandes de réinstallation | 2021-2025³

■ Besoins de réinstallation prévus à l'échelle mondiale ■ Demandes de réinstallation du HCR à l'échelle mondiale



³Sources : UNHCR, Projected Global Resettlement Needs 2021 – 2025 and UNHCR, « Refugee Data Finder – Key Indicators », consulté le 10 juin 2026, <https://www.unhcr.org/refugee-statistics>.

02

LE HCR EN TANT QU'ORGANISME DE RECOMMANDATION DE RÉINSTALLATION AU CANADA

À la suite de l'adoption de la *Loi de 2002 sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), ainsi que des règlements et des directives opérationnelles connexes, le Canada a accordé de plus en plus d'importance aux besoins de protection dans la sélection des réfugiés, en prévision d'une réinstallation au Canada. Bien que le HCR et le Canada aient collaboré à la réinstallation depuis la création du HCR en 1950, la LIPR a explicitement désigné le HCR comme un organisme de recommandation de réinstallation⁴, ce qui en fait la principale source de recommandations de réinstallation dans le cadre du Programme des RPG⁵.

Même si le HCR recommande les réfugiés au Canada en prévision d'une réinstallation potentielle, c'est le gouvernement du Canada qui décide si un réfugié est admis. Le HCR et le Canada coordonnent le

nombre total de recommandations de réinstallation faites chaque année au Canada par le HCR, pour examen. Ce nombre est ensuite ventilé en fonction des opérations menées dans les pays où le HCR est présent, afin qu'on détermine le lieu et le moment associés aux recommandations de réinstallation tout au long de l'année. Les décisions concernant les lieux et les cibles de ces recommandations sont reliées à une combinaison de facteurs, notamment les besoins de réinstallation, la capacité locale du HCR et la capacité canadienne de traitement des cas de réinstallation dans chaque bureau des visas canadien respectif. D'autres facteurs peuvent également avoir une influence, comme la coordination avec d'autres pays de réinstallation qui peuvent sélectionner des réfugiés issus de la même population ou des priorités stratégiques canadiennes ou multilatérales.

⁴Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, art. 138.

⁵Cela comprend les recommandations faites au programme Personnes réfugiées prises en charge par le gouvernement du Québec. Les recommandations au HCR sont également une des sources utilisées dans le cadre du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas.



Que des sourires pour Nafissatou et ses enfants, qui commencent leur nouvelle vie au Canada. Photo gracieuseté de Nafissatou.

Lorsque, dans le cadre d'une de ses opérations, le HCR identifie un ou des réfugiés qui, selon lui, ont besoin d'être réinstallés, il présente un dossier pour le pays de réinstallation respectif décrivant l'identité, la famille, la demande d'asile, le besoin de trouver une solution durable et les besoins particuliers du réfugié. Dans certains cas, et particulièrement pendant les grands mouvements de réfugiés, les renseignements communiqués ou les processus utilisés par le HCR sont simplifiés, comme les quelques fois où le

Canada a entrepris un « traitement de groupe »⁶ ou plus récemment, dans le cadre de l'Opération visant les réfugiés syriens. Néanmoins, quelle que soit la modalité d'une recommandation de réinstallation, un fonctionnaire canadien doit décider si le ou les réfugiés recommandés satisfont aux exigences canadiennes en matière d'éligibilité et d'admissibilité, lesquelles déterminent, en définitive, s'ils seront réinstallés au Canada⁸.

⁶Voir le Manuel de réinstallation du HCR, section 4.5, « Traitement de groupes », <https://www.unhcr.org/resettlement-handbook/fr/4-managing-resettlement-activities/4-5-traitement-de-groupe/>.

⁷Pour obtenir un résumé des exigences canadiennes, y compris le contrôle de sécurité et les vérifications judiciaires et médicales, voir le Manuel de réinstallation du HCR : Chapitre pays en matière de réinstallation – Canada : <https://www.unhcr.org/resettlement-handbook/fr/resettlement-country-chapters/>.

⁸Bien qu'il n'y ait pas de statistiques relatives aux taux d'acceptation définitifs des recommandations de réinstallation du HCR au Canada, le rapport sur les statistiques de réinstallation du HCR indique une acceptation initiale de traitement des demandes du HCR variant de 98 % à 99 % par année, entre 2021 et 2025.

03

LE RAYONNEMENT MONDIAL DU CANADA

Le programme de réinstallation du Canada est remarquable, en partie parce qu’il aide les réfugiés d’un grand nombre de pays et de régions du monde. Il ne se limite pas à un petit nombre de nationalités ou de lieux. Cette approche permet au HCR de répondre aux besoins de protection à l’échelle mondiale, en recommandant des réfugiés provenant des lieux où les besoins sont les plus criants.

Bien que le Canada ait pris des engagements envers certaines nationalités dans le cadre de son programme de réinstallation, chaque année, les recommandations de réinstallation du HCR au Canada visent des réfugiés issus de diverses nationalités et provenant de divers endroits. En 2025, le HCR a recommandé plus de 13 000 réfugiés en prévision d’une réinstallation au Canada, soit des personnes de 72 nationalités provenant de 62 pays d’asile⁹. Ces recommandations de réinstallation correspondaient à certaines des plus importantes crises de réfugiés vécues au sein de la

communauté internationale (tableau 1). Ensemble, les réfugiés des cinq principaux pays d’origine représentaient 69 % des recommandations de réinstallation faites par le HCR au Canada en 2025.

Les recommandations de réinstallation du HCR provenaient également d’un grand nombre de pays d’asile. Alors que les cinq principaux pays (Bangladesh, Liban, Égypte, Türkiye, Éthiopie) accueillent tous d’importantes populations de réfugiés, mis ensemble, ils ne représentent que 47 % de tous les pays d’asile d’où les réfugiés ont été recommandés au Canada; 57 autres pays ont recommandé les autres réfugiés. Tous les principaux pays d’origine et d’asile représentés dans les recommandations au Canada figuraient également parmi ceux mis en évidence par le HCR comme affichant les besoins de réinstallation les plus importants au monde ¹¹. Cela démontre que les recommandations de réinstallation au Canada correspondent étroitement aux régions dans lesquelles les besoins sont les plus grands.

Tableau 1 : Cinq principaux pays d’origine des recommandations de réinstallation du HCR (nombre de personnes) vers le Canada | 2025¹⁰

Pays d’origine	Recommandations de réinstallation (nombre de personnes)
Soudan	2 786
Myanmar	2 415
Syrie	1 648
Afghanistan	1 231
République démocratique du Congo	1 105

⁹, ¹⁰Selon les données d’enregistrement du HCR.
¹¹Pour 2025, les pays d’origine affichant les principaux besoins de réinstallation sont 1 - la Syrie, 2 - l’Afghanistan, 4 - le Myanmar, 5 - le Soudan et 6 - la République démocratique du Congo; les principaux pays d’asile sont 1 - le Liban, 3 - la Türkiye, 4 - l’Éthiopie, 7 - le Bangladesh et 12 - l’Égypte. Voir HCR, Besoins mondiaux prévus en matière de réinstallation 2025.

04

RÉPONDRE AUX BESOINS DE PROTECTION GRÂCE À LA RÉINSTALLATION

Bien qu’il soit logique qu’il y ait souvent une corrélation entre les plus grandes crises de déplacement et les nationalités réinstallées, le fait de se concentrer sur les nationalités peut également être trompeur. Il est important de reconnaître que les espaces de recommandation de réinstallation que le Canada attribue aux opérations du HCR se traduisent par une utilisation des espaces par les réfugiés qui ont les besoins ou les vulnérabilités les plus importants sur le plan de la protection.

Lorsqu’un réfugié compose avec un problème de protection ou qu’un de ses besoins n’est pas comblé dans un pays d’asile, il peut y avoir diverses solutions (p. ex. recours à la police ou aux tribunaux locaux, mesures de sécurité intensifiées, relocalisation dans le pays, etc.). Toutefois, lorsque les mesures d’atténuation des risques liés à la protection sont inefficaces, la réinstallation est souvent la seule intervention viable pour assurer la protection.

La base de données d’enregistrement du HCR documente le fait que les menaces contre la protection auxquelles font face les réfugiés lorsqu’ils se trouvent

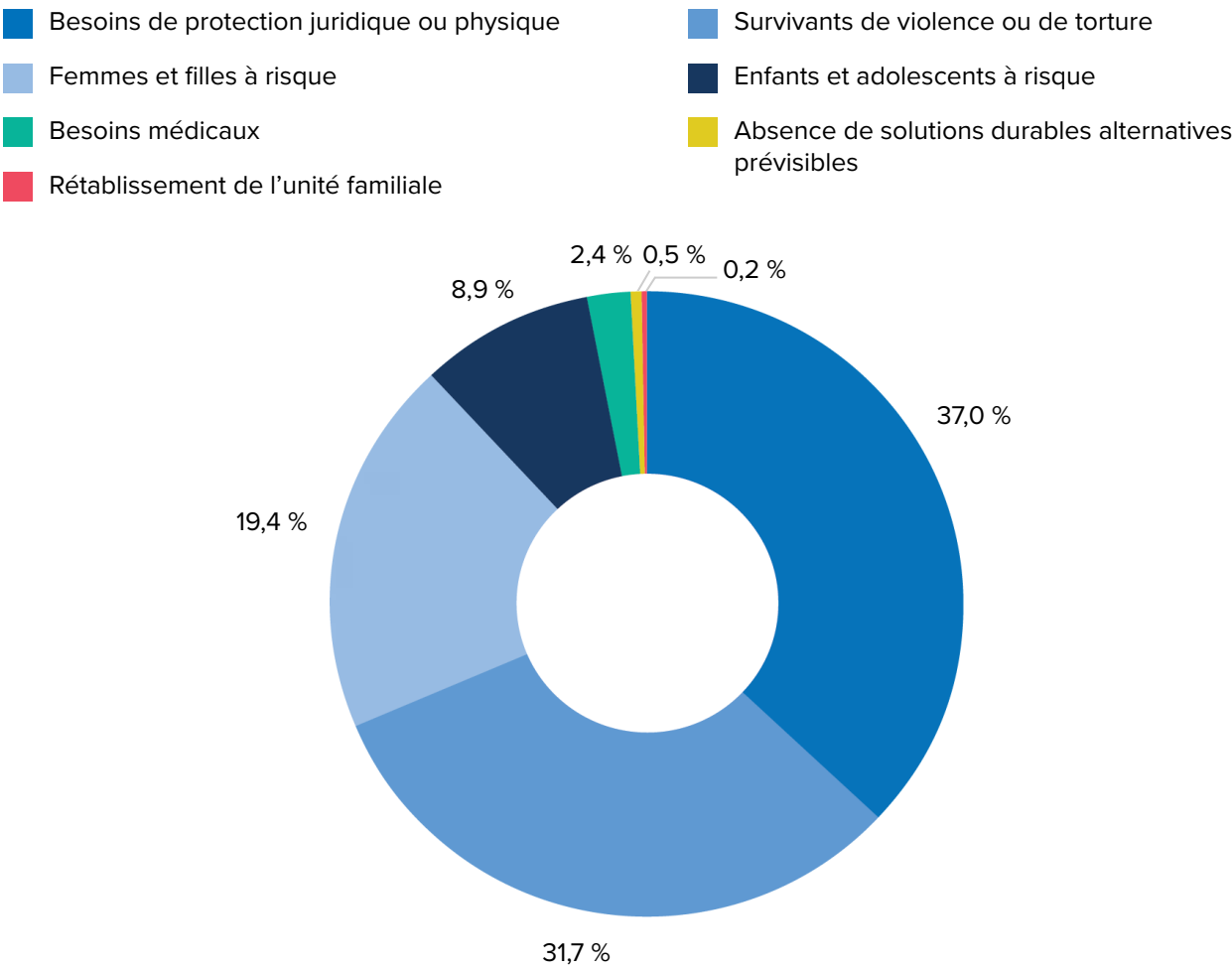
dans un pays d’asile, dans les cas les plus graves, peuvent mener à une demande de réinstallation. Un examen de ces menaces en prévision des recommandations de réinstallation au Canada met en évidence les graves risques de protection auxquels ces réfugiés sont confrontés.

Par exemple, parmi les réfugiés recommandés au Canada par le HCR entre 2020 et 2025, 4 980 ont été identifiés comme survivants de violence sexuelle ou fondée sur le sexe (VSFS), y compris les personnes qui font face à des menaces de mariage forcé ou de mutilation génitale des femmes (MGF). On a identifié 9 019 réfugiés comme enfants à risque, y compris ceux qui risquent de ne pas pouvoir fréquenter l’école ou qui étaient forcés de travailler pour subvenir aux besoins de leur famille. Des besoins particuliers en matière de protection juridique et physique ont été signalés pour 58 500 réfugiés soumis au Canada au cours de la même période, dont plus de 500 risquaient d’être renvoyés dans le pays qu’ils avaient fui et près de 3 400 ont été détenus dans le pays d’asile pour avoir prolongé leur séjour au-delà de la date indiquée sur leur visa ou pour avoir commis d’autres violations de l’immigration.

Pour favoriser l'uniformité des recommandations vers tous les pays de réinstallation et l'équité en matière d'accès à la réinstallation, le HCR et les pays d'accueil ont élaboré sept catégories de situations nécessitant une réinstallation, auxquelles chaque recommandation est reliée¹².

Les catégories les plus courantes liées aux demandes de réinstallation au Canada sont les suivantes : Besoins de protection juridique ou physique, survivants de violence ou de torture et femmes et filles à risque. Pour la période 2020-2025, ces trois catégories étaient les principales catégories pour 88 % des réfugiés recommandés au Canada.

Figure 2 : Recommandations de réinstallation du HCR, par catégorie de présentation | 2020-2025 ¹³



¹²Les catégories de demandes de réinstallation sont les suivantes : Besoins juridiques ou physiques de protection, femmes et filles à risque, enfants et adolescents à risque, survivants de violence ou de torture, besoins médicaux, réunion des familles, absence de solutions durables alternatives prévisibles. Pour une description détaillée, voir le Manuel de réinstallation du HCR, chapitre 3 : Les catégories de demandes de réinstallation <https://www.unhcr.org/resettlement-handbook/fr/3-resettlement-submission-categories/>.

¹³Source : Données d'enregistrement du HCR, principales catégories de réinstallation.

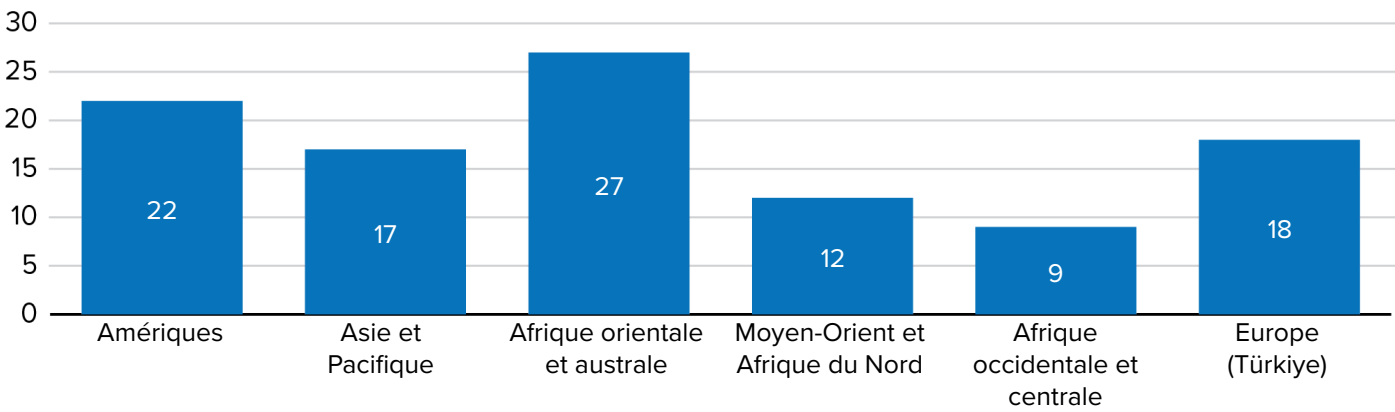
05

VOLETS DE RÉINSTALLATION EXCLUSIFS LIÉS À DES PROFILS OU À DES RISQUES DE PROTECTION PRÉCIS

En 2021, le gouvernement du Canada a mis en place un volet consacré à la réinstallation des réfugiés pour les **défenseurs des droits de la personne (DDP)**¹⁴ dans le cadre de son Programme des RPG. Le HCR a recommandé 277 réfugiés dans le cadre de ce volet en 2025. À l'instar d'autres recommandations

de réinstallation, les réfugiés recommandés par le HCR dans le cadre du volet DDP représentent une grande variété de nationalités (28). Comme le montre la figure 3, les recommandations du volet DDP proviennent de toutes les régions du monde.

Figure 3 : Répartition régionale des recommandations de défenseurs des droits de la personne (cas) | 2025¹⁵



¹⁴IRCC décrit un défenseur des droits de la personne comme une personne qui, individuellement ou en association avec d'autres, « œuvre à la promotion ou à la protection des droits de la personne par des moyens pacifiques, notamment en documentant et en dénonçant publiquement les violations ou les abus de gouvernements, d'entreprises, d'individus ou de groupes. Les DDP sont persécutés par des acteurs étatiques et non étatiques, ce qui comprend l'arrestation arbitraire, la détention, les menaces, la torture, la disparition forcée et l'assassinat. » IRCC, Le Canada double le nombre de places allouées aux défenseurs des droits de la personne, juillet 2023, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/07/le-canada-double-le-nombre-de-places-allouees-aux-defenseurs-des-droits-de-la-personne.html>.

¹⁵Source : D'après un examen des dossiers de cas du HCR.

Les réfugiés désignés par le HCR comme ayant besoin de réinstallation et recommandés au Canada dans le cadre du volet DDP reflètent une grande variété de profils de DDP (voir la figure 4).

Ces tendances ont été constantes au fil des ans. Bien qu'il y ait une grande variété de militants admis dans ce volet chaque année, les domaines d'activisme les plus courants des réfugiés recommandés dans le volet DDP au cours des quatre dernières années concernent le journalisme/les médias sociaux, les droits des femmes, les droits ethniques, les droits des membres de la communauté LGBTQ+ et la politique/pro-démocratie, procurant ainsi une bouée de sauvetage cruciale pour ces militants.

Dans la foulée de la promulgation de la LIPR, le Canada a également lancé son **Programme de protection d'urgence (PPU)** dans le cadre du Programme des RPG, en prévision des recommandations de protection d'urgence faites par le HCR. IRCC a établi les critères d'admissibilité, les critères de traitement et un quota annuel. Près de 25 ans plus tard, le programme demeure en place et sert d'instrument permettant de traiter rapidement les réfugiés ayant les besoins de protection les plus criants. Ses quotas et ses critères de traitement ont été rajustés au fil des ans, car le Canada accepte actuellement d'envisager la recommandation de 500 réfugiés chaque année dans

le cadre de ce programme. Pour être recommandé par le HCR dans le cadre du PPU, en plus de satisfaire aux critères canadiens d'éligibilité et d'admissibilité, un réfugié doit avoir un besoin urgent de protection, c'est-à-dire que sa vie, sa liberté ou sa sécurité physique est directement menacée et, s'il n'est pas protégé, il est susceptible d'être tué, victime de violence, de torture, d'agression sexuelle ou d'emprisonnement arbitraire ou être renvoyé dans son pays de nationalité ou de résidence habituelle antérieur.

Ce volet a également une portée mondiale. Rien qu'en 2025, les recommandations au PPU du HCR représentaient 41 nationalités et des recommandations ont été faites dans 48 pays d'asile. Aucune nationalité ne représentait plus de 15 % des demandes, ce qui témoigne de la diversité des recommandations et du besoin d'appliquer le programme à l'échelle mondiale¹⁶. Aucun pays d'asile ne représentait plus de 10 % de tous les cas.

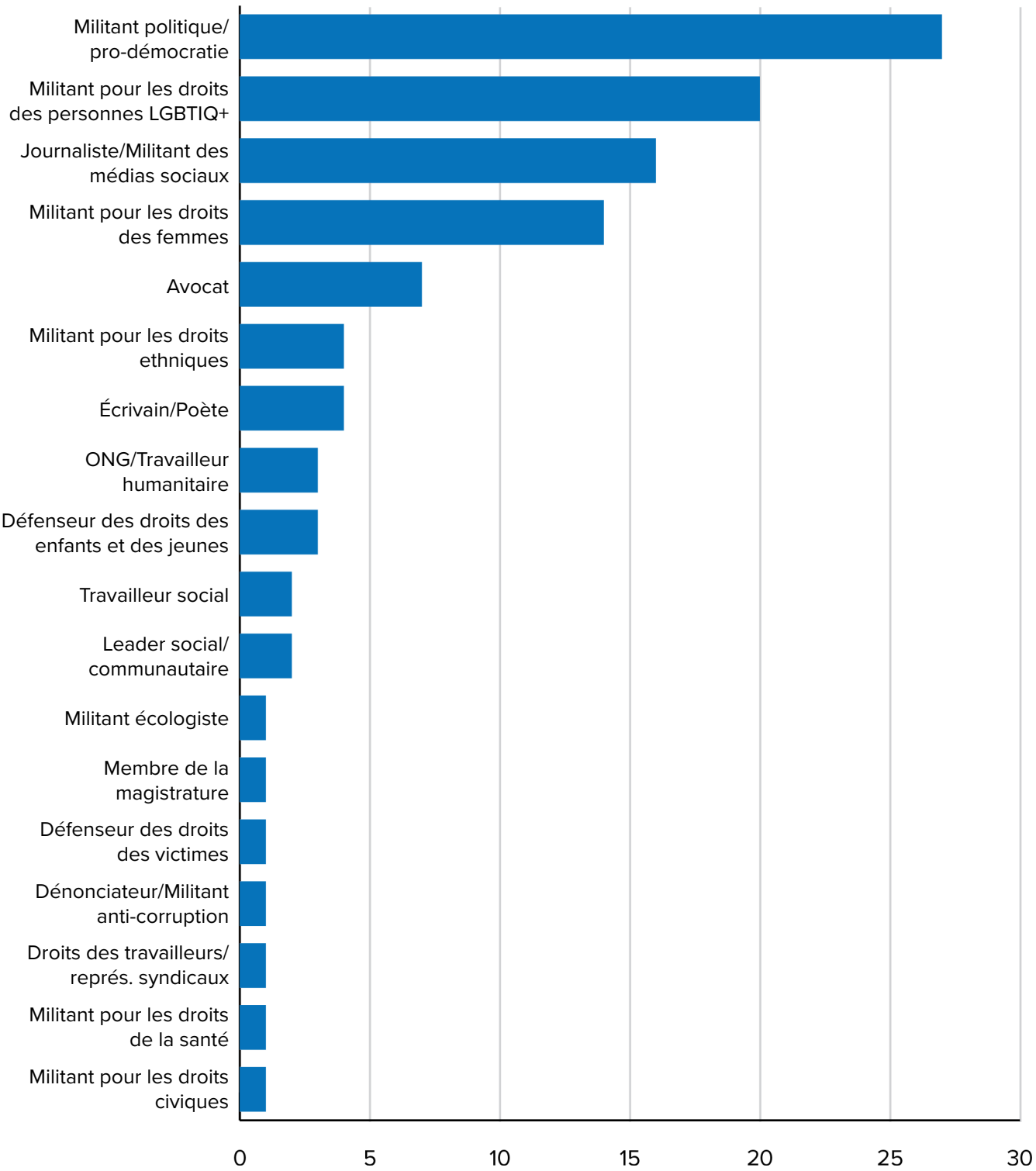
Cela montre à la fois comment le PPU comble une diversité de besoins de protection et comment de nombreuses opérations du HCR utilisent cet outil pour répondre aux besoins urgents de réinstallation, ainsi que la capacité des bureaux des visas canadiens répartis dans toutes les régions du monde de traiter de tels besoins urgents.



© UNHCR/Santiago Escobar-Jaramillo

¹⁶ Source : D'après un examen des dossiers de cas du HCR.

Figure 4 : Profils des défenseurs des droits de la personne (cas) | 2025¹⁷



¹⁷ Source : D'après un examen des dossiers de cas du HCR.

Comme on pouvait s’y attendre, les besoins prévus de protection juridique ou physique sont la catégorie citée pour la très grande majorité des recommandations au PPU faites par le HCR en 2025, compte tenu de la nature du programme. Il en a toujours été ainsi. Si on examine les cas recommandés au PPU depuis 2010-2012, on constate que 75 % des cas soumis au cours de cette période visent à répondre à des besoins de protection juridique ou physique¹⁸.

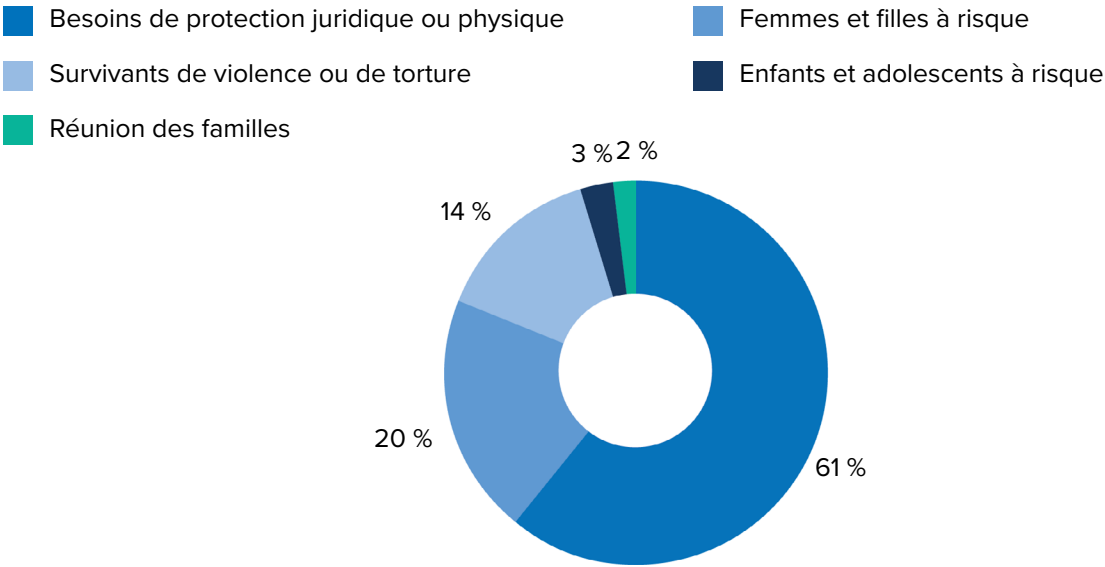
Les besoins particuliers, ou la raison sous-jacente à la recommandation du cas au PPU, qui sont indiqués à la figure 6, montrent le type de préjudice imminent auquel sont confrontés les réfugiés recommandés au PPU dans leur pays d’asile respectif. La figure présente la ventilation des besoins particuliers énumérés dans les cas soumis dans le cadre du PPU entre 2020 et 2025¹⁹.

La liste des besoins particuliers présentée à la figure 6 permet de mettre l’accent sur les graves défis de protection que doivent relever les réfugiés recommandés au Canada par l’entremise du PPU. Pour

l’année au cours de laquelle les données ont été saisies, la grande majorité des réfugiés présentés par le HCR dans le cadre du PPU sont des survivants de violence ou de torture. La prépondérance des recommandations de réfugiés identifiés comme étant à risque de refoulement/d’enlèvement ou à risque de subir un préjudice par des acteurs non étatiques démontre les graves problèmes de protection juridique et physique auxquels sont confrontés les réfugiés présentés dans le cadre du PPU. Cette tendance correspond aux recherches antérieures du HCR²⁰.

Il convient également de souligner le pourcentage élevé de femmes et de filles à risque et de réfugiés à risque de violence sexuelle parmi les personnes présentées dans le cadre du PPU, qui atteint 30 % des demandes pour les femmes à risque et 20 % pour le risque de violence sexuelle au cours de certaines années. Le PPU s’est également révélé un outil important pour protéger les réfugiés LGBTIQ+ à risque. Entre 2020 et 2025, 20 % des recommandations au PPU faites par le HCR visaient ces réfugiés à risque.

Figure 5 : Catégories de présentation dans le cadre du Programme de protection d’urgence ²¹



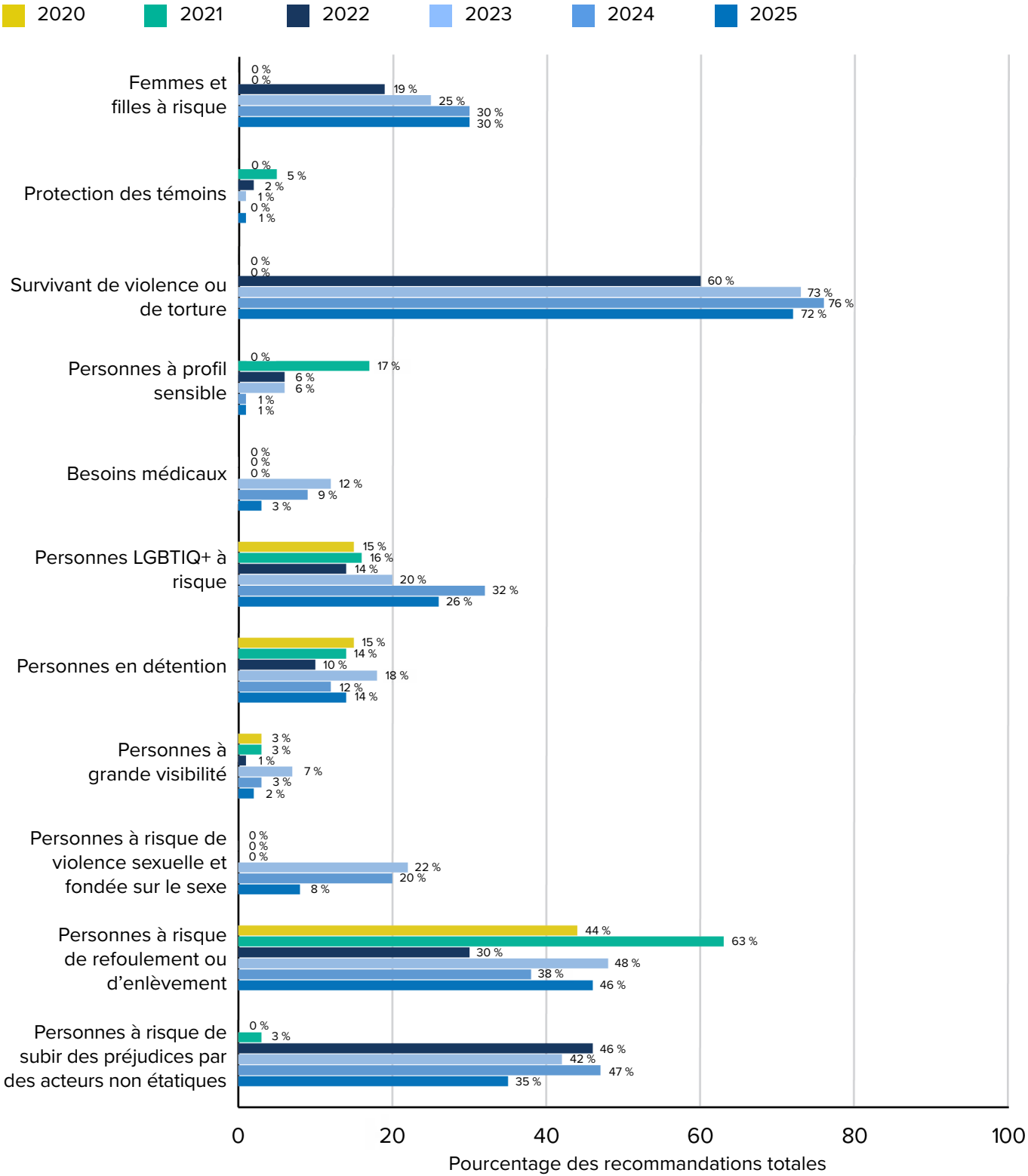
¹⁸ HCR, Demande d’urgence au Canada 2010-2012 : Observations et analyse des tendances, document préparé en prévision des consultations tripartites annuelles de 2013 sur la réinstallation, p. 4.

¹⁹ Soulignons que de nombreux cas comportent souvent plus d’un besoin particulier. Pour les années antérieures à 2022, certains indicateurs de besoins particuliers n’ont pas fait l’objet d’un suivi, ce qui donne un pourcentage nul pour cette année-là.

²⁰ HCR, Demande d’urgence au Canada 2010-2012, p. 4

²¹ Source : D’après un examen des dossiers de cas du HCR, principales catégories de réinstallation.

Figure 6 : Besoins particuliers rattachés aux recommandations au Programme de protection d’urgence | 2020-2025²²



²² Source : D’après un examen des dossiers de cas du HCR.

CONCLUSION

LA RÉINSTALLATION SAUVE DES VIES

Le présent document présente un instantané de la nature vitale du Programme des RPG du Canada. Il donne au HCR et au Canada un moyen de protéger, grâce à la réinstallation, les réfugiés qui subissent ou risquent de subir de graves violations des droits de la personne ou présentent des vulnérabilités dans leur pays d'asile respectif. Le programme ne se limite pas à une nationalité ou à un lieu en particulier; il joue plutôt un rôle vital dans la protection de certains des réfugiés les plus à risque dans le monde entier. Bien que la nationalité des personnes réinstallées reflète souvent certaines des plus grandes crises de réfugiés survenues à notre époque, les expériences de ces personnes dans leur pays d'asile respectif suscitent une réflexion plus précise sur les raisons pour lesquelles elles ont été désignées pour la réinstallation. La gravité des besoins particuliers des personnes désignées pour le PPU démontre pourquoi ce programme a été si essentiel pour ceux qui en bénéficient.

La réinstallation est également un processus qui change des vies. Les réfugiés retrouvent les droits qu'ils avaient perdus et se voient offrir la possibilité de « bâtir » une nouvelle vie au Canada. L'expérience montre que les réfugiés s'épanouissent lorsqu'on leur donne cette possibilité et qu'ils contribuent à l'essor du Canada²³. Le volet DDP montre que la réinstallation au Canada peut également offrir aux défenseurs des droits de la personne la possibilité de continuer à défendre leur cause en bénéficiant de la sécurité promise par le Canada.

Le document souligne tout d'abord l'écart entre les besoins de réinstallation et le nombre d'espaces de réinstallation. Actuellement, le HCR estime que quelque 2,4 millions de réfugiés ont besoin d'être réinstallés, mais les quotas établis par les pays sont les plus bas en deux décennies²⁴. Le présent document rappelle l'impact puissant que chaque espace de réinstallation offre à ceux qui sont en mesure de bénéficier de cette solution durable et démontre pourquoi plus d'espaces sont nécessaires.

²³ Voir HCR, Les réfugiés : une contribution positive au Canada, 2026, <https://www.unhcr.ca/fr/au-canada/les-refugies-une-contribution-positive-au-canada/>.

²⁴ HCR, « UNHCR calls to expand refugee resettlement lifeline as part of global solutions drive », Notes d'information, 16 juin 2026, <https://www.unhcr.org/news/briefing-notes/unhcr-calls-expand-refugee-resettlement-lifeline-part-global-solutions-drive>.

LA RÉINSTALLATION COMME BOUÉE DE SAUVETAGE

LE CANADA, LE HCR ET
LA PROTECTION DES
RÉFUGIÉS À RISQUE



UNHCR

L'Agence des Nations Unies
pour les réfugiés

HCR Canada

280, rue Albert, bureau 401
Ottawa (Ontario) K1P 5G8
Canada

www.unhcr.ca/fr/

Courriel : canot@unhcr.org